

VITICULTURE

ÉCOPHYTO
RÉDUIRE ET AMÉLIORER
L'UTILISATION DES PHYTOS

Bulletin
de santé
du végétal
ÉCOPHYTO

**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

Bulletin élaboré sur la base des observations réalisées dans le cadre du réseau Provence Alpes Côte d'Azur et Sud Drôme

Bulletin également disponible sur le site : <http://www.draaf.paca.agriculture.gouv.fr>

Bulletin n° 13
Mardi 23 juin 2015



Stades phénologiques :

Photos : CA84



grains de pois (4-5 mm)



fermeture de la grappe

Grenache :

Secteur I (très précoce) : stade baies 8-9 mm à fermeture de la grappe, stade fermeture majoritaire.

Secteur II (précoce) : stade baies 8-9 mm à fermeture, stade baies 10-12 mm majoritaire.

Secteur III (moyen) : stade baies de 6-7 mm à baies 10-12 mm, stade baies 8-9 mm majoritaire.

Secteur IV (tardif) : stade baies 6-7 mm à baies de 10-12 mm, stade baies 6-7 mm majoritaire.

Secteur V (très tardif) : stade baies 6-7 mm.

Muscat de Hambourg :

Secteur II (précoce) : stade baies de 12-13 mm.

Secteur III (moyen) : stade baies de 8-12 mm.

Secteur IV (tardif) : stade baies de 8-10 mm.

Secteur V : (très tardif) : stade baies de 8-9 mm.

Les cartes de précocité sont accessibles sur le site du CIRAME : www.agrometeo.fr rubrique « Climatologie », choix « Les bilans » « zone de précocité » :

DIRECTEUR DE PUBLICATION
Monsieur Claude ROSSIGNOL
Président de la Chambre Régionale d'Agriculture Provence Alpes Côte d'Azur
Maison des Agriculteurs - 22, Avenue Henri Pontier
13626 - AIX EN PROVENCE CEDEX 1
contact@paca.chambagri.fr
04 42 17 15 00

RÉFÉRENT FILIÈRE ET RÉDACTEUR DE CE BULLETIN
Elisabeth RICAUD
CIRAME
779, chemin de l'Hermitage - Hameau de Serres
84200 - CARPENTRAS
ricaud-e@agrometeo.fr
04 90 63 22 66

Mildiou

Éléments de biologie (Cf bulletin n°1)

Mildiou sur feuilles (Photos CA84)



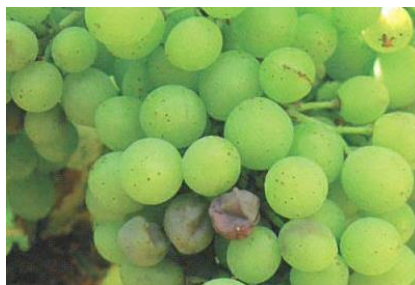
Mildiou sur grappes

Rot brun : l'envahissement des baies par le mycellium se fait exclusivement par l'intermédiaire du pédoncule. Les baies ainsi atteintes brunissent avec présence de dépression en « coup de pouce ».

Les symptômes apparaissent à partir du pédoncule, lieu du départ des nécroses. Le rot brun peut se confondre avec des coups de soleil. Ces derniers se remarquent toutefois toujours du même côté des baies et les pédoncules ne sont pas affectés.

La fin de sensibilité des baies au rot brun est atteinte quand la baie est vérée.

(extrait du "*Guide des Vignobles Rhône Méditerranée*")



Rot brun sur baies

Photo issue du "*Guide des Vignobles Rhône Méditerranée*"

Territoire Sud Drôme/Enclave des Papes

Analyse du risque

Les faibles pluies du 16 juin ont pu provoquer des repiquages sur les parcelles présentant des symptômes. Les taches devraient apparaître à la fin du mois.

Les valeurs de l'EPI (Etat Potentiel d'Infection) du modèle Potentiel Système sont en hausse de 7 points.

Observations

De nouvelles taches sont observées suite aux pluies du 10 juin. L'extériorisation des symptômes devraient se poursuivre jusqu'en fin de semaine (Cf bulletin n°12).

Sur 22 parcelles observées du 18 au 23 juin, 59% des parcelles ne présentent pas de symptôme sur feuilles.

Estimation du risque : moyen à localement fort.

Territoire Côte du Rhône/Vallée du Rhône

Analyse du risque

Les pluies localisées du 16 juin ont pu très localement engendrer une nouvelle contamination et des repiquages sur les parcelles présentant des symptômes. Les taches devraient apparaître à la fin du mois.

Les valeurs de l'EPI (Etat Potentiel d'Infection) du modèle Potentiel Système sont en hausse de 1 à 7 points.

Observations

De nouvelles taches sont observées suite aux pluies du 9 juin. L'extériorisation des symptômes devraient se poursuivre jusqu'en fin de semaine (Cf bulletin n°12).

Sur 76 parcelles observées du 18 au 23 juin, 92% des parcelles ne présentent pas de symptôme sur feuilles.

Estimation du risque : moyen à localement fort.

Territoire Sud Luberon/Bouches du Rhône/Ste Victoire.

Analyse du risque

Les pluies localisées du 16 juin ont pu localement engendrer une nouvelle contamination et des repiquages sur les parcelles présentant des symptômes. Les taches devraient apparaître à la fin du mois.

Les valeurs de l'EPI (Etat Potentiel d'Infection) du modèle Potentiel Système sont en hausse de 1,5 à 6,5 points.

Observations

De nouvelles taches sont observées sur des parcelles présentant déjà des symptômes. L'extériorisation des symptômes devraient se poursuivre jusqu'en fin de semaine (Cf bulletin n°12).

Sur 31 parcelles observées du 18 au 23 juin, 84% des parcelles ne présentent pas de symptôme sur feuilles.

Estimation du risque : moyen à fort majoritairement, très fort sur certaines parcelles au sud de l'étang de Berre et à l'ouest des Bouches du Rhône.

Territoire Provence :

Analyse du risque

Les pluies localisées du 16 juin ont pu localement engendrer une nouvelle contamination et des repiquages sur les parcelles présentant des symptômes. Les taches devraient apparaître à la fin du mois.

Les valeurs de l'EPI (Etat Potentiel d'Infection) du modèle Potentiel Système sont en hausse de 2 à 7 points.

Observations

Quelques nouvelles taches sont observées sur les jeunes feuilles. L'extériorisation des symptômes devraient se poursuivre jusqu'en fin de semaine (Cf bulletin n°12).

Sur 42 parcelles observées du 18 au 23 juin, 86% des parcelles ne présentent pas de symptôme sur feuilles.

Estimation du risque : moyen à fort.

Oïdium

Éléments de biologie (Cf bulletin n°3)

Oïdium sur grappes

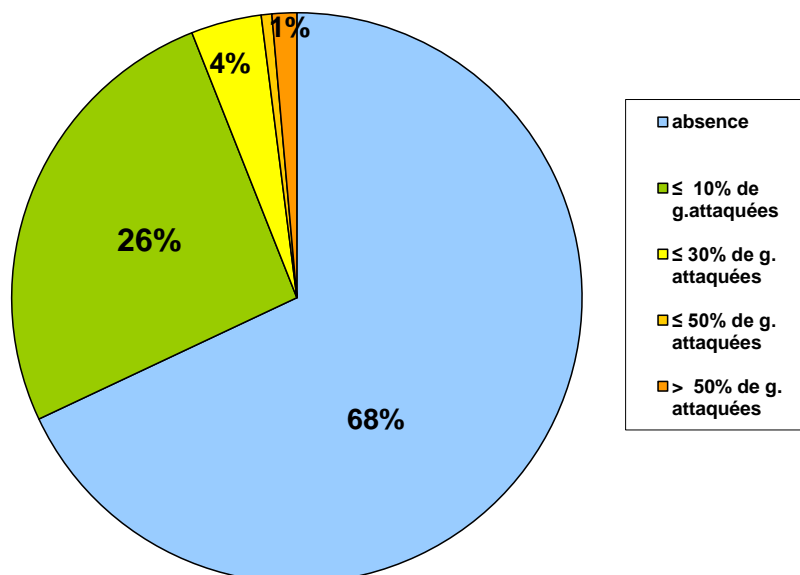


Observations :

Sur Grappes

164 parcelles fixes observées du 18 au 23 juin :

Les % dans le graphique représentent le % de parcelles observées présentant le critère indiqué dans la légende (% de grappes oïdiées)



En augmentation : 87% des parcelles sans symptôme sur grappes la semaine dernière, 68% cette semaine..

Estimation du risque : en baisse en secteur I, fort sur tous les autres secteurs de précocité.

Black Rot :

Éléments de biologie (Cf bulletin n°6)

Analyse du risque

Les pluies localisées du 16 juin ont pu engendrer de nouvelles contaminations.

Observations

De nouveaux symptômes sur feuilles et grappes sont observés.



Black rot sur feuille (photo CA26)



Black rot sur grappe (photo CA26)

Estimation du risque : moyen à fort en cas de pluie, très fort en cas de pluie sur les parcelles présentant des symptômes.

Vers de la grappe : eudémis et cochylys – 2ème génération

Éléments de biologie (Cf bulletin n°1)

Observations :

Les vols se poursuivent sur tous les secteurs de précocité.

Des perforations sont observées en secteurs I, II et III.

La modélisation ACTIV prévoit les premières larves à partir du 23 juin en secteur IV, du 26 juin en secteur V, les premières larves L3 à partir du 24 juin en secteur II, du 28 juin en secteur III.

larve d'eudémis



larve de cochylis



Photos issues du « Guide des Vignobles Rhône Méditerranée »

Perforation



Estimation du risque : faible à moyen, localement fort.

Flavescence dorée : (maladie de quarantaine)

Éléments de biologie : Cf bulletin n°10

Photos : FREDON PACA



Larves de *Scaphoideus titanus*



Adultes de *Scaphoideus titanus*

Les bulletins réglementaires du SRAL et les cartes correspondantes sont en ligne sur les sites suivants :

<http://draaf.paca.agriculture.gouv.fr/Flavescence-doree-de-la-vigne>

<http://www.fredonpaca.fr/Flavescence-Doree>

<http://www.draaf.rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/Flavescence-doree-de-la-vigne>

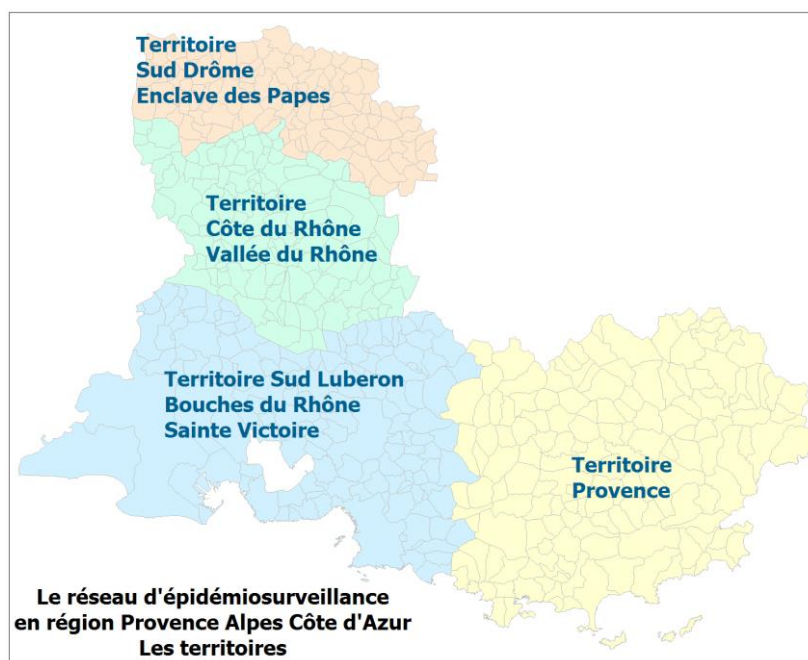
<http://www.agrometeo.fr>

Les abeilles butinent, protégeons les !

Respectez les bonnes pratiques phytosanitaires

1. Les traitements insecticides et/ou acaricides sont interdits, sur toutes les cultures visitées par les abeilles et autres insectes pollinisateurs, pendant les périodes de floraison et de production d'exsudats.
2. Par **dérogation**, certains insecticides et acaricides peuvent être utilisés, **en dehors de la présence des abeilles**, s'ils ont fait l'objet d'une évaluation adaptée ayant conclu à un risque acceptable. Leur autorisation comporte alors une mention spécifique "emploi autorisé durant la floraison et/ou au cours des périodes de production d'exsudats, **en dehors de la présence des abeilles**".
3. Il ne faut **appliquer un traitement sur les cultures que si nécessaire** et veiller à respecter scrupuleusement les conditions d'emploi associées à l'usage du produit, mentionnées sur la brochure technique (ou l'étiquette) livrée avec l'emballage de la spécialité commerciale autorisée.
4. **Afin d'assurer la pollinisation des cultures**, de nombreuses ruches sont en place dans ou à proximité des parcelles en fleurs. Il faut **veiller à informer le voisinage de la présence de ruches**. Les traitements fongicides et insecticides qui sont appliqués sur ces parcelles, mais aussi dans les parcelles voisines, peuvent avoir un effet toxique pour les abeilles et autres insectes pollinisateurs. Il faut **éviter toute dérive** lors des traitements phytosanitaires.

Les territoires



LES OBSERVATIONS CONTENUES DANS CE BULLETIN ONT ÉTÉ RÉALISÉES PAR LES PARTENAIRES SUIVANTS :

Chambres d'Agriculture Drôme, Vaucluse, Bouche du Rhône et Var, la SCAN, le Domaine Expérimental La Tapy, Céréalis, la CAPL, Soufflet Vigne, JARDICA, Association des Vignerons de la Ste Victoire.

COMITE DE REDACTION DE CE BULLETIN :

Bulletin rédigé par Elisabeth Ricaud (CIRAME), en collaboration avec les animateurs territoriaux : Agnès Vallier, Julien Vigne (CA26), François Bérud, Eric L'Helgoualch (CA84), Claire Bontemps, Mathieu Combier (CA83), Didier Richy, Vanessa Fabreguette (CA13).

N.B. Ce Bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles. La Chambre régionale d'Agriculture et l'ensemble des partenaires du BSV dégagent toute responsabilité quant aux décisions prises pour la protection des cultures. La protection des cultures se décide sur la base des observations que chacun réalise sur ses parcelles et s'appuie, le cas échéant, sur les préconisations issues de bulletins techniques.

Action pilotée par le ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto.